

Les statistiques sur les dettes hypothécaires des fermes ont été compilées pour la première fois au Canada en 1931. Chaque fermier a été tenu de déclarer le montant des hypothèques grevant sa ferme. Les instructions aux énumérateurs étaient comme suit: "La dette hypothécaire à inscrire comprend non seulement la dette dont est grevé un immeuble par hypothèque, mais aussi les dettes garanties par acte de fiducie, par jugement ou par tout autre instrument légal qui tient de la nature d'une hypothèque ou qui a le même effet légal. La réponse à cette question ne doit pas comprendre la dette garantie par lien sur les récoltes, ni celle qui est garantie par lien sur les instruments aratoires, la machinerie ou le bétail. Elle n'a trait qu'à la dette qui est garantie par hypothèque, ou par tout acte ayant la même portée légale, sur la terre et les immeubles". Cependant, ceci ne comprend pas toutes les obligations des fermiers parce que ce relevé ne couvre que les terres exploitées par leurs propriétaires. La somme des dettes hypothécaires, déclarée sur les fermes exploitées par leurs propriétaires au Canada, s'élève à \$671,776,500 le 1er juin 1931. Cette somme se répartit par provinces comme suit: Ontario 29.74 p.c.; Saskatchewan 26.16 p.c.; Alberta 16.00 p.c.; Québec 14.35 p.c.; Manitoba 8.82 p.c.; Colombie Britannique 2.26 p.c.; Nouvelle-Ecosse 0.98 p.c.; Nouveau-Brunswick 0.97 p.c.; Ile du Prince-Edouard 0.72 p.c.

Afin d'établir le taux de la dette hypothécaire à la valeur des fermes, seulement les fermes "propriété complète de l'exploitant" ont été considérées parce que, dans le cas des fermes dont l'exploitant est propriétaire d'une partie et locataire de l'autre, la valeur déclarée est celle de toute la ferme et en conséquence il est impossible de déterminer la valeur de la partie louée. Comme la valeur des fermes, "propriété entière" représente plus de 79 p.c. du total, l'échantillon est suffisant pour donner une idée de l'ensemble. Pour tout le Dominion, 35.56 p.c. des fermes "propriété entière" ont déclaré des dettes hypothécaires. Ce pourcentage se répartit comme suit: Ile du Prince-Edouard 33.49 p.c.; Nouvelle-Ecosse 10.35 p.c.; Nouveau-Brunswick 17.61 p.c.; Québec 31.74 p.c.; Ontario 40.82 p.c.; Manitoba 39.68 p.c.; Saskatchewan 46.04 p.c.; Alberta 39.62 p.c.; Colombie Britannique 25.88 p.c. Le taux de la dette hypothécaire à la valeur de la ferme hypothéquée est comme suit: Canada 40.86 p.c.; Ile du Prince-Edouard 33.74 p.c.; Nouvelle-Ecosse 40.45 p.c.; Nouveau-Brunswick 38.26 p.c.; Québec 38.27 p.c.; Ontario 44.79 p.c.; Manitoba 49.46 p.c.; Saskatchewan 38.11 p.c.; Alberta 38.75 p.c.; Colombie Britannique 34.76 p.c.

Les statistiques des dépenses des fermes sont aussi données dans le tableau 43. Les chiffres des taxes sont exclusivement ceux des fermes occupées par le propriétaire seulement et en conséquence ne représentent pas le plein montant des taxes payées. Aucune comparaison n'est possible avec les recensements antérieurs parce que cette constatation a été faite pour la première fois en 1931.

Les dépenses pour fourrage ont diminué généralement dans toutes les provinces de 1921 à 1931, mais il y a des indications que ces diminutions ne sont pas attribuables aux quantités mais bien aux prix. Il y a augmentation dans l'usage des engrais, comparativement à 1921. Cette augmentation est plus grande dans l'Ontario et les Provinces Maritimes et elle est attribuable à la culture des pommes de terre et des fruits.

Pour la première fois aussi en 1931 on a relevé les dépenses en argent pour courant électrique et substances chimiques pour pulvérisations.

Les dépenses pour main-d'œuvre agricole peuvent être prises comme un indice des changements dans les méthodes de culture au cours de la période 1921-1931. Comparativement à 1921, il y a augmentation de déboursés pour travail loué dans les Provinces Maritimes où le développement des cultures spécialisées depuis dix ans exige l'emploi de beaucoup de bras. Toutefois il y a diminution dans le coût de la main-d'œuvre dans la plupart des autres provinces où la mécanisation a remplacé sur une large échelle le bras humain.